

CONSEIL MUNICIPAL
Séance Publique
 du
18 Octobre 2005
Compte-Rendu

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisy, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique le 18 Octobre 2005, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre BRUYERE, Maire.

Date de Convocation : 11 Octobre 2005

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf M.M. Solanas, Brunier, Combaz, Lyard excusés

Procurations ont été données par :

Mme Solanas à Mme Bouvier
 Mme Brunier à Mme Barbalat
 Mme Combaz à Mme Héritier
 M Lyard à Mme Dufournet

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 29
 Présents : 25
 Votants : 29

Mademoiselle Pascale MICHEL est désignée secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance publique du 20 Septembre 2005, présenté par Madame Evelyne BRUYERE 1^{er} Maire-Adjoint, est adopté à l'unanimité.

05-87 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 04-61 RELATIVE AUX POSTES D'AGENT D'ENTRETIEN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le tableau récapitulatif des postes d'agent d'entretien aux écoles, établi comme suit :

	Poste	Durée annualisée
1.	Agent d'entretien	27,38/35 ^{ème}
2.	Agent d'entretien	9,45/35 ^{ème}
3.	Agent d'entretien	27,55/35 ^{ème}
4.	Agent d'entretien	9,45/35 ^{ème}
5.	Agent d'entretien	11,02/35 ^{ème}
6.	Agent d'entretien	14,17/35 ^{ème}
7.	Agent d'entretien	25,96/35 ^{ème}
8.	Agent d'entretien	6,30/35 ^{ème}
9.	Agent d'entretien	23,19/35 ^{ème}
10.	Agent d'entretien	11,02/35 ^{ème}
11.	Agent d'entretien	6,30/35 ^{ème}
12.	Agent d'entretien	10,30/35 ^{ème}
13.	Agent d'entretien	21,76/35 ^{ème}
14.	Agent d'entretien	9,45/35 ^{ème}

15.	Agent d'entretien	7,87/35 ^{ème}
16.	Agent d'entretien	5,51/35 ^{ème}
17.	Agent d'entretien	16,16/35 ^{ème}
18.	Agent d'entretien	4,72/35 ^{ème}
19.	Agent d'entretien	6,30/35 ^{ème}
20.	Agent d'entretien	8,46/35 ^{ème}

Répondant à une interrogation, Monsieur le Maire a demandé que soit examinée l'incidence des temps partiels sur les retraites des intéressés.

05-88 AMENAGEMENT DU PARC DE CALVI - ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT A MM BRACHON ET GAUDIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide l'acquisition des parcelles figurant dans le tableau ci-après

Propriétaires	N°	Superficie	Prix au m ²	Montant
MM BRACHON	AZ 33	4 914 m ²	8 €	39 312 €
	AZ 42	4 781 m ²	13 €	62 153 €
	AZ 45	8 642 m ²	13 €	112 346 €
	BA 44	5 853 m ²	13 €	76 089 €
	BA 46	2 272 m ²	13 €	29 536 €
MM GAUDIN	AZ 44	5 214 m ²	13 €	67 782 €
			Total	387 218 €

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ces cessions

05-89A ACQUISITIONS FONCIERES SUR LE PERIMETRE DU COLLEGE - CONSORTS BERTHET

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide l'acquisition des parcelles cadastrées AR 2 et 3, appartenant aux consorts Berthet, pour une superficie de 150 et 737 m², au prix de 20 285,69 € et désigner la communauté de l'Agglomération d'Annecy comme acquéreur de 40 et 87 m² issus des dites parcelles
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte notarié

05-89B ACQUISITIONS FONCIERES SUR LE PERIMETRE DU COLLEGE - CONSORTS ANDRE BERTHET

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide l'acquisition des parcelles cadastrées AR 4 et 13, appartenant aux consorts André Berthet, pour une superficie de 363m² et 422 m², au prix de 17 952,95 € et désigner la communauté de l'Agglomération d'Annecy comme acquéreur de 18 m² issus de la parcelle AR1, 1 689 m² et 2 193 m² issus des autres parcelles précitées
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte notarié

05-89C ACQUISITION FONCIERE SUR LE PERIMETRE DU COLLEGE - CONSORTS LONGERAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** l'acquisition de la parcelle cadastrées AR 35, appartenant aux consorts Longera, pour une superficie de 6 165 m², au prix de 143 280 €
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte notarié

05-89D ACQUISITIONS FONCIERES SUR LE PERIMETRE DU COLLEGE - M JEAN-MARIE CHAPPAZ

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** l'acquisition de la parcelle cadastrée AR 36, appartenant à M Jean-Marie Chappaz, pour une superficie de 4 831 m², au prix de 110 484,97 €
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte notarié

05-89E ACQUISITIONS FONCIERES SUR LE PERIMETRE DU COLLEGE - CONSORTS TERRIER

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** l'acquisition des parcelles cadastrées AR 9, 10 et 11, appartenant aux consorts Terrier pour une superficie de 230 m², 343 m² et 349 m², au prix de 21 086,14 € et désigner la communauté de l'Agglomération d'Annecy comme acquéreur de 6 937 m² issus de la parcelle AR 10
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte notarié

05-89F ACQUISITIONS FONCIERES SUR LE PERIMETRE DU COLLEGE - MME CHRISTINE TISSOT

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** l'acquisition de la parcelle cadastrée AR 8, appartenant Mme Christine Tissot, pour une superficie de 8 315 m², au prix de 190 164,05 € et désigner la communauté de l'Agglomération d'Annecy comme acquéreur de 4 896 m² issus de la dite parcelle
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte notarié

05-89G ACQUISITIONS FONCIERES SUR LE PERIMETRE DU COLLEGE - M LOUIS SAGE

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** l'acquisition des parcelles cadastrées AR 32 et 33, appartenant à M Louis Sage, pour une superficie de 390 et 2 856 m², au prix de 74 236,02 € et désigner la communauté de l'Agglomération d'Annecy comme acquéreur de 552 m² issus de la parcelle AR 33
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte notarié

05-89H ACQUISITIONS FONCIERES SUR LE PERIMETRE DU COLLEGE - CONSORTS SAGE

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** l'acquisition de la parcelle cadastrée AR 34, appartenant aux consorts Sage, pour une superficie de 6 487 m², au prix de 148 357,69 € et désigner la communauté de l'Agglomération d'Annecy comme acquéreur de 3 013 m² issus de la dite parcelle
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte notarié

BILAN DES ACQUISITIONS FONCIERES SUR LE PERIMETRE DU COLLEGE

- La commune acquiert 31 638 m² pour 604 041,89 € (revente de la parcelle AR 12 à la C2A incluse)

- La C2A acquiert 24 957 m² (chemin rural après déclassement et parcelle AR 12 inclus)

05-90 CONVENTION SAFER - ACQUISITION FONCIERE ASSORTIE D'UN BAIL RURAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** l'acquisition de la parcelle cadastrée AY 40, appartenant aux consorts Richard et d'une superficie de 14 476 m², pour le prix de 10 208 €, la dite parcelle étant donnée à fermage, au Centre d'élevage, par bail rural
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette acquisition et pour conclure le bail rural avec le Centre d'élevage

05-91 CONVENTION SAFER - ACQUISITION FONCIERE NON ASSORTIE D'UN BAIL RURAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** l'acquisition de la parcelle cadastrée BC 54, appartenant aux consorts Faradji, d'une superficie de 4 997 m² pour le prix de 2 250 €.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette acquisition

05-92 CONVENTION SAFER - ACQUISITION FONCIERE ASSORTIE D'UN BAIL RURAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** l'acquisition, pour un montant de 4 752 €, des parcelles appartenant aux consorts Berchet qui figurent dans le tableau ci-après, certaines de ces parcelles étant données à fermage, au Centre d'élevage, par bail rural qu'il convient de poursuivre.

- | | |
|---------|---|
| • B 72 | 3 077 m ² assortie d'un bail rural |
| • B 348 | 413 m ² |
| • B 352 | 193 m ² |
| • B 368 | 1 170 m ² assortie d'un bail rural |
| • BP 74 | 2 083 m ² |

Total : 6 936 m²

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette acquisition

05-93 CESSION AUX CONSORTS BERTHET DE LA PARCELLE AT 75

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 3 abstentions (MM Bolon, Santilli, Sarzier), au motif qu'ils souhaitent le maintien de la délibération n° 05-53 à 2000 € comme annoncé initialement,

- **Décide** d'annuler la délibération n°05-53 et céder aux consorts Berthet, pour la somme de 500 €, la parcelle AT 75 d'une superficie de 59 m², supportant un ancien lavoir désaffecté.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents relatifs à cette cession

05-94 REPARTITION 2004 DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Confirme** sa demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police 2004

- **Dit** que la dite subvention, d'un montant de 3 040,20 €, est affectée à couvrir, pour partie, la dépense d'installation de panneaux lumineux de prévention à hauteur des passages piétons Route d'Annecy et Route de Lovagny

05-95 DECLASSEMENT DU CHEMIN RURAL DES MENARDS - MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Constata** la perte d'affectation à l'usage du public du chemin rural des Ménards
- **Autorise** Monsieur le Maire à lancer une enquête publique aux fins de déclasser le chemin rural des Ménards, sis entre les parcelles AR 4, d'une part, et AR 12, 13 et 14, d'autre part, dans l'emprise nécessaire à la construction du futur collège

05-96 VENTE DE LA PARCELLE AR 12 SISE DANS LE PERIMETRE DU COLLEGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de céder à la Communauté de l'Agglomération Annecienne la parcelle AR 12, propriété de la commune et sise au lieu-dit "Les Ménards", dans le périmètre du futur collège, d'une superficie de 5 326 m² pour le prix, estimé par le service des Domaines, de 121 805,62 €
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature de l'acte notarié

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire adresse ses félicitations et ses remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réussite du repas des anciens de la commune et de la fête au village.

Prière de noter sur les agendas :

VISITE sur SITE

dans le cadre du PLU

Mercredi 2 Novembre

8h30 - 11h00

Rendez-vous en mairie

CEREMONIE du SOUVENIR

Vendredi 11 Novembre

Monument aux morts

Rassemblement place de la Mairie

10h30